



INTERNATIONAL COALITION
AGAINST ENFORCED DISAPPEARANCES

Pour plus d'information contactez:
Le point focal de l'ICAED
E. d.hardy@aimforhumanrights.nl
T. +31 (0)30 2349066
F. + 31 (0)30 2367104
www.icaed.org

Communiqué de presse

Le 6 février 2008,

Un an après la cérémonie de signature de la convention sur les disparitions forcées, le compte a atteint 72 signatures et 2 ratifications.

Un an après la cérémonie de signature à Paris, la Coalition Internationale contre les Disparitions Forcées (ICAED) publie son manifeste demandant instamment aux États de faire preuve de leur engagement à l'élimination des disparitions forcées en signant et ratifiant la Convention Internationale pour la Protection de toutes les personnes contre les Disparitions Forcées.

Le 6 février 2007, 57 États ont signé la Convention lors d'une cérémonie festive à Paris. Un an après, le compte a atteint 72 signatures et 2 ratifications. Et même si plusieurs États sont actuellement en plein processus de ratification, ce nombre est loin d'être satisfaisant. La Convention a besoin de 20 ratifications pour qu'elle entre en force. Beaucoup d'autres ratifications sont nécessaires pour que la Convention devienne un outil efficace de protection universel contre les disparitions forcées.

Dans le Manifeste ICAED déclare que la disparition forcée est l'une des violations les plus graves des droits de l'homme et constitue un crime international. La personne disparue est privée de tous ses droits et il ou elle reste en dehors de la protection de la loi.

Tous les états du monde doivent avoir comme priorité l'entrée en vigueur de la convention et son implémentation efficace. En effet, la pleine implémentation de ses déclarations constituera un développement critique dans le renforcement des droits de l'homme et de la primauté de la loi, internationalement et dans n'importe quel pays.

#

La Coalition Internationale contre les Disparitions Forcées est une réseau mondial des organisations des familles de disparus et d'ONGs travaillant de façon non violente contre la pratique des disparitions forcées aux niveaux local, national et international. L'objectif principal de la ICAED est une ratification rapide et d'une mise en oeuvre effective de la Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.